

Communiqué de presse

Mardi 10 novembre 2009

Nouvelle législation postale : rien pour les clients

economiesuisse réclame l'ouverture totale du marché postal

La révision totale de la législation postale, préparée par le Conseil fédéral et adoptée par la commission compétente du Conseil des États, n'apporte aucun avantage aux clients. Elle étend certes la marge de manœuvre entrepreneuriale de La Poste suisse, mais le monopole sur le marché des lettres pourrait perdurer encore plusieurs années. economiesuisse demande que la date de l'ouverture du marché postal soit fixée dans la loi de manière contraignante.

Le projet de révision totale de la législation postale adopté par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) est inacceptable pour economiesuisse. Le seul point positif est l'extension de la marge de manœuvre entrepreneuriale de La Poste suisse. Il s'agirait en particulier de conditions d'embauche plus flexibles et de la transformation de La Poste en une SA avec possibilité de privatisation partielle. L'économie salue également la restriction de la desserte de base proposée. Ainsi, jusqu'à 80 % des lettres adressées ne seraient soustraites de la desserte de base. Le fait que ces lettres restent tout de même soumises au monopole est inacceptable. Les clients risquent de subir des hausses de prix massives, sans pouvoir s'adresser à d'autres prestataires. Aucun autre pays n'a adopté une solution aussi peu favorable aux clients.

Le monopole sur les lettres de La Poste n'est d'ailleurs plus justifié depuis longtemps. Néanmoins, comme le montre la décision de la commission du Conseil des États, les milieux politiques hésitent à ouvrir le marché des lettres. Le marché postal risque de rester cloisonné encore plusieurs années. Nous en connaissons les conséquences : des rentes de monopole lucratives, des prix excessifs et une baisse de la qualité. Selon Dominique Reber, membre de la direction d'economiesuisse, « La Poste suisse doit enfin renoncer au vieux monopole des PTT et accepter la concurrence sur le marché postal ».

Les chiffres parlent clairement en faveur de la concurrence dans le secteur postal. On constate en effet que la qualité des services s'est améliorée sur les marchés ouverts (colis, par exemple), sans que le financement de la desserte de base ne soit menacé. Au contraire, la Poste a enregistré une forte hausse de son bénéfice pour la desserte de base (résultat record en 2008 : 857 millions de francs). Au vu des bons résultats de La Poste, l'ouverture du marché des lettres a été saluée par la majorité des participants à la consultation. economiesuisse maintient ses exigences : une révision totale de la législation postale doit prévoir l'ouverture du marché des lettres. La date de l'ouverture complète de ce marché doit absolument être fixée de manière contraignante dans la nouvelle législation postale, car sans cela la révision totale proposée n'a pas de sens.

Pour tous renseignements :

Cristina Gaggini, directrice romande, téléphone : 078 781 82 39, cristina.gaggini@economiesuisse.ch